

PROCES-VERBAL
de la séance extraordinaire du Conseil Municipal
du lundi 31 août 2026 à 20h00

Présents les conseillers suivants : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Stéphane JACOB, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Florence QUIGNON, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

Secrétaire de séance : Jérôme RAFFARD.

Président de séance : Guy MEZARD.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 août 2026 : approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Validation de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres concernant les travaux de l'hydraulique agricole sur le cours d'eau de La Poterie,
- Révision annuelle du régime indemnitaire des agents, filières administrative et technique.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Actions menées par le Maire depuis le Conseil Municipal du 03 août 2026 :

- Décision du Maire n° 02/2026 portant sur un virement de crédits depuis le compte c/6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » (chapitre 68) vers le compte c/673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » (chapitre 67) en section de fonctionnement du Budget Assainissement au titre de l'année 2026 pour un montant de 200 €.

ORDRE DU JOUR

• **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL M 57 2026 : REGULARISATION D'IMPUTATION COMPTABLE :**

Monsieur Le Maire expose : la collectivité a comptabilisé au compte c/1335, le 18/11/2025, une subvention reçue au titre des amendes de police de l'année 2024, pour un montant de 7 600 €. Ce compte n'est pas le bon car celui-ci entraîne un amortissement qui n'a pas lieu d'être au sein du Budget Principal.

Il y a donc nécessité d'effectuer une rectification par opérations d'ordre budgétaire afin d'ouvrir des crédits en dépenses au compte d'investissement c/1335 pour annuler la recette 2025 toujours présente à la balance d'entrée et d'ouvrir des crédits en recettes d'investissement au nouveau compte c/1345 pour enregistrer les 7 600 € de la subvention, comme suit :

INVESTISSEMENT – Budget Principal M57					
DEPENSES			RECETTES		
041	1335	7 600 €	041	1345	7 600 €
	Total :	7 600 €		Total :	7 600 €

Monsieur le Maire ajoute que cette décision modificative budgétaire augmente les masses de la section d'investissement mais n'impactera en aucun cas le résultat comptable de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

• **DUREE D'AMORTISSEMENT D'IMMOBILISATION – BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2026 :**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer une durée d'amortissement des frais d'études non suivies de travaux concernant le Budget Assainissement et propose de fixer la durée à utiliser comme suit :

Comptes	Immobilisations	Durée Amortissement
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans

L'amortissement débute l'année suivant celle de l'acquisition ou de la mise en service du bien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la durée précisée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition présentée ci-dessus de Monsieur Le Maire.

• **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2026 :**

Monsieur Le Maire expose : afin de pouvoir amortir des frais d'études non suivies de travaux relatifs au renouvellement de l'autorisation de rejet de la S.T.E.P. de La Borde comptabilisés au c/203 en 2022 et en 2023, il convient d'une part d'ouvrir des crédits supplémentaires aux comptes c/6811 pour un montant de 1 384 € et d'autre part de créer le compte c/2803 en l'approvisionnant pour un montant de 1 384 €. Les biens concernés sont les suivants :

Compte	Libellé	Montant (€)	N° bien
2803	Acompte Frais d'étude renouvellement autorisation rejet S.T.E.P. La Borde (2022)	968.80	182
2803	Solde Frais d'étude renouvellement autorisation rejet S.T.E.P. La Borde (2023)	415.20	185
Total :		1 384.00	

Monsieur le Maire propose que l'ouverture des crédits aux comptes correspondants se réalise en effectuant la décision modificative budgétaire comme suit :

FONCTIONNEMENT – M49					
DEPENSES			RECETTES		
68 (042)	6811	1 384 €			
023	Virt à la section d'investissement	- 1 384 €			
	Total DEP FONCT :	0 €		Total REC FONCT :	0 €

INVESTISSEMENT – M49					
DEPENSES			RECETTES		
			28 (040)	2803	1 384 €
			021	Virt de la section de fonctionnement	- 1 384 €
	Total DEP INVEST :	0 €		Total REC INVEST :	0 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative ci-dessus.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

• **INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS ET DES AGENTS DANS LE CADRE D'UNE MISSION :**

Monsieur Le Maire expose : les conseillers municipaux comme les agents de la collectivité qui utilisent leur véhicule personnel, dans le cadre d'une mission pour la collectivité, peuvent être indemnisés de leurs frais de déplacement.

Monsieur le Maire précise que les frais de transport peuvent être pris en charge selon le taux des indemnités kilométriques fixés dans l'arrêté ministériel du 29/05/26, publié au J.O. du 31/05/26, portant majoration temporaire des taux, pour les déplacements effectués entre le 1^{er} juin 2026 et le 31 décembre 2026 :

Puissance du véhicule en CV	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0.33 €	0.41 €	0.24 €
6 CV – 7 CV	0.42 €	0.53 €	0.31 €
8 CV et plus	0.46 €	0.57 €	0.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe d'indemnisation des frais de déplacement pour tous les conseillers municipaux et les agents de la collectivité, dans le cadre d'une mission préalablement ordonnée par Monsieur Le Maire, contre remise d'un état de frais de déplacement par les élus et les agents, selon les tarifs revalorisés de la législation en vigueur.

• **INSTITUTION D'UN TARIF DE FACTURATION DES TRAVAUX D'ELAGAGE DE HAIES ET PLANTATIONS PRIVEES DEBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE REALISEES D'OFFICE PAR LA COMMUNE APRES NON-RESPECT DES MISES EN DEMEURE :**

Cette délibération est reportée : la consultation de plusieurs entreprises du secteur pour recueillir les tarifs actuellement pratiqués est nécessaire. Ainsi, comme le souligne Monsieur Richard HOURDEQUIN, cette consultation permettrait de disposer d'éléments objectifs, d'établir une moyenne de référence et de définir une tarification communale cohérente et suffisamment dissuasive, sans créer de situation de concurrence avec les entreprises locales. Un groupe de travail est constitué et regroupe les membres de la Commission Travaux et ceux de la Commission Finances. A l'issue de la consultation, la Commission Finances pourra établir une proposition de grille tarifaire qui sera ensuite soumise au Conseil Municipal.

• **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2025 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles D2224-1 à D2224-5, impose la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (R.P.Q.S.) eau et/ou assainissement et la présentation de celui-ci à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire précise que la collectivité n'est concernée qu'en matière d'assainissement collectif et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet RPQS 2025 qui a été envoyé aux conseillers, préalablement à la séance, par courriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le R.P.Q.S. assainissement collectif de l'année 2025.

• **CHOIX DES ENTREPRISES – REFECTION DE SORTIE DE BUSAGE AGRICOLE SE DEVERSANT DANS LE COURS D'EAU DE LA POTERIE – 72, VIEILLE ROUTE DE NOYERS :**

Monsieur le Maire expose : une tête de buse d'hydraulique agricole s'est effondrée en bordure du cours d'eau « La Poterie » impactant la bordure de la parcelle ZP 87 située au 72, Vieille Route de Noyers en engendrant un délitement conséquent de la berge à cet endroit.

En conséquence, il y apparaît nécessaire de remettre en état la jonction entre l'hydraulique agricole et le cours d'eau de La Poterie.

L'EPAGE Bassin du Loing a été contacté et a consulté 3 entreprises, lesquelles ont chacune remis une offre technique relative à la réfection de la sortie dudit busage agricole.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des offres et précise que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 août dernier, a examiné les 3 offres techniques et propose au Conseil Municipal de retenir celle de l'entreprise EXEAU Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de réfection de la sortie de busage d'hydraulique agricole en bordure du cours d'eau « La Poterie », sur la parcelle ZP 87 au 72, Vieille Route de Noyers,
- de retenir l'offre de travaux de l'entreprise EXEAU Centre,
- d'engager un échange avec le propriétaire riverain en vue d'une éventuelle prise en charge par ce dernier des travaux relatifs à la berge lui appartenant,

- que, suite à cet échange, en cas d'accord du propriétaire riverain pour prendre en charge les dépenses liées à la réfection de sa berge, de demander à l'entreprise EXEAU Centre de dissocier le devis en deux documents distincts :
 - Un devis correspondant aux travaux destinés à une prise en charge par la commune,
 - Un devis correspondant aux travaux destinés à une prise en charge par le propriétaire riverain.

• **REVISION ANNUELLE DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS – FILIERE ADMINISTRATIVE ET FILIERE TECHNIQUE :**

Cette délibération est annulée ; le R.I.F.S.E.E.P. ayant déjà été révisé au mois de février 2026.

• **AIDE ACCORDEE A UN HABITANT :**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande d'aide financière de la part d'un habitant de la commune se trouvant en difficulté pour régler une dépense d'énergie d'un montant de 1 000 €.

Appelé à en débattre et à considérer cette demande, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer un secours pour une somme totale de 1 000 € à cet habitant en difficulté,
- D'affecter la dépense correspondante au compte c/65138 « Autres secours » du Budget Principal.

• **DEMANDE D'AIDE SOCIALE :**

Monsieur le Maire informe : un habitant de Noyers, suite à décès de son épouse, se retrouve en difficulté financière pour régler les frais funéraires. Celui-ci s'est rapproché de la Mairie et du C.C.A.S. afin d'obtenir une aide financière.

Monsieur le Maire précise que les Pompes Funèbres proposent à cet habitant d'étaler son règlement sur 15 mois, soit 300 €/mois pendant 15 mois. Le C.C.A.S. propose de lui apporter une aide financière à hauteur de 50 € /mois sur 15 mois et de verser la somme globale (soit 750 €) directement aux Pompes Funèbres afin que ceux-ci déduisent ce montant de la somme globale due par l'habitant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette aide financière.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'aider financièrement cet habitant, dans le cadre du règlement des frais d'obsèques de son épouse, pour un montant total de 750 €,
- Dit que cette dépense sera enregistrée au compte c/65138 « Autres secours » du Budget Principal,
- Dit que ladite somme de 750 € sera versée directement et en une seule fois aux Pompes Funèbres afin que ceux-ci déduisent ce montant de la somme globale due par l'habitant.

• **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2027 :**

Le calendrier des manifestations communales 2027 est défini comme suit :

MANIFESTATIONS	JOURS
Vœux du Maire	Samedi 09/01/2027
Carnaval	Samedi 13/02/2027
Repas des Aînés	Dimanche 14/03/2027
Chasse aux oeufs	Dimanche 28/03/2027
Cérémonie du 08 mai	Samedi 08/05/2027
Cérémonie Appel du 18 juin	Vendredi 18/06/2027
Fête Nationale	Mercredi 14/07/2027
Cérémonie du 11 novembre	Jeudi 11/11/2027
Noël des enfants	Samedi 11/12/2027

● INFORMATIONS DIVERSES.

➤ **Monsieur le Maire :**

- **Comice agricole** : un repas de remerciements sera offert à ceux qui ont participé à la confection du char et à l'organisation du défilé lors du Comice agricole du 28-29 août dernier, le dimanche 11 octobre 2026, à 12h00, à la salle polyvalente Florimond Raffard. Les élus comme les agents sont conviés ainsi que leurs conjoints et leurs enfants. Monsieur le Maire invite les personnes concernées à faire connaître leur participation à Mesdames Christiane DENIZARD et Sylviane CAILLE.
- **Heures supplémentaires** : Monsieur le Maire souhaite instaurer le paiement des heures supplémentaires pour les agents communaux. Une délibération sera prise après avis du Comité Social Territorial du C.D.G 45 qui doit statuer le 17 septembre prochain.
- **Comité Consultatif des Affaires Sociales (C.C.A.S.)** : pour un fonctionnement plus autonome du Comité Consultatif des Affaires Sociales, il serait opportun de réaliser un règlement de fonctionnement de ce dernier. Monsieur le Maire convie Madame Angélique BEAUDOIN, en charge du C.C.A.S., d'en étudier la rédaction avec l'aide de ses membres.
- **Vérifications réglementaires des installations** : le marché de vérifications réglementaires des installations initié par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en 2023 est arrivé à son terme. La Communauté de Communes doit passer, avant la fin de cette année, un nouveau groupement de commandes auquel la commune de Noyers pourra adhérer et ainsi bénéficier de tarifs négociés et donc moins élevés.
- **Noël des enfants** : le Noël des enfants de la commune est prévu le samedi 12 décembre après-midi. Le C.C.A.S. aura en charge l'organisation et la logistique. Monsieur le Maire annonce que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Toute idée d'animation récréative sera étudiée après avoir été proposée. Monsieur le Maire suggère la tenue, en soirée, un arbre de Noël particulier pour les enfants des élus et des agents avec un repas de cohésion. Le repas serait payant, avec traiteur, sur la base apéritif – entrée – trou normand – plat et accompagnements – fromage-dessert, vins et eaux compris. Mesdames Christiane DENIZARD et Sylviane CAILLE sont conviées à récupérer les consignes auprès de Monsieur le Maire et à prendre en compte les inscriptions.
- **Bulletin municipal** : Monsieur le Maire lance un appel aux élus pour la rédaction d'article(s). Monsieur le Maire suggère que l'insertion d'encarts publicitaires soit gratuite pour les commerçants-artisans nucériens. Le Conseil Municipal devra délibérer sur les choix tarifaires lors d'une prochaine séance de conseil.

- **Tri sélectif et dépôts sauvages** : dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, Monsieur le Maire indique qu'il a confié à la Commission Travaux le soin de mener une réflexion sur le déploiement de caméras de surveillance. Monsieur Jimmy PAUVERT expose le dispositif Protect'envi (accompagnement pas-à-pas des collectivités pour mieux lutter contre les dépôts sauvages) et indique qu'il est possible d'engager une procédure judiciaire et/ou administrative. La procédure administrative présente les avantages suivants :
 - Déclenchée directement par le Maire ou ses adjoints
 - Gérée en autonomie par la commune
 - Sanction prononcée par arrêté du Maire
 - Amendes fixées par le Maire pouvant aller jusqu'à 15 000 €
 - Recouvrement au profit de la commune avec l'aide de la DGFIP

Monsieur Jimmy PAUVERT en présente les grandes étapes :

- 1 – Identification de l'auteur
- 2 – Constatation à établir par un agent habilité
- 3 – Information de l'auteur présumé
- 4 – Décision de sanction
- 5 – Exécution de la mesure

Monsieur Jimmy PAUVERT évoque la problématique liée à la phase d'identification qui n'est pas évidente. Un projet de vidéoprotection aux abords des containers sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Richard HOURDEQUIN se propose de contacter une entreprise de vidéo-verbalisation mobile.

Madame Anne GUEUGNON évoque le dispositif de dépôt des ordures ménagères en place sur la commune de Pannes (pas de dépôt à l'unité).

Monsieur le Maire annonce qu'il étudiera le rapprochement entre les données de la taxe foncière et la liste des abonnés du SICTOM.

- **Portillon de l'aire de jeux du lotissement de la Borde** : au regard du dernier rapport de vérification réglementaire concernant l'aire de jeux du lotissement de La Borde, il est nécessaire d'installer un portillon avec un système anti-pince-doigts. Monsieur le maire annonce qu'il a sollicité deux entreprises pour l'établissement de devis.
- **Réunion de présentation des services communautaires** : afin de mieux comprendre le fonctionnement de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, celle-ci souhaite présenter ses services ainsi que les compétences dont elle a la charge, à l'ensemble des élus du secteur du Lorriçois, le mercredi 30 septembre prochain, de 19h00 à 20h00, à la salle polyvalente Florimond Raffard de Noyers. Monsieur le Maire propose aux conseillers d'y assister.
- **Réunions publiques** : Monsieur le Maire prévoit d'organiser une réunion à l'attention des commerçants, artisans et agriculteurs de Noyers, le jeudi 15 octobre prochain, à 18h00, à la salle polyvalente Florimond Raffard et une réunion destinée à l'ensemble des habitants de la commune, le samedi 14 novembre, à 15h00, également à la salle polyvalente Florimond Raffard.

• **EXPRESSION DES CONSEILLERS.**

- **Monsieur Guy MEZARD** précise qu'à compter du 01 octobre prochain, les permanences téléphoniques, en dehors des horaires ouvrables du secrétariat, jusque-là assurées seulement les week-ends par le Maire ou ses adjoints, seront désormais lissées sur une semaine entière, du vendredi 19h00 semaine S-1 jusqu'au vendredi 19h00 semaine S+1.
- **Monsieur Pierre BADER** informe qu'il va gérer, en partenariat avec le fournisseur téléphonique UNIFY, la configuration du logiciel afin de mettre en place cette permanence téléphonique semaine.
- **Monsieur Gérald POPHILLAT** se propose d'aider Monsieur Christophe VANI, agent technique communal, à démonter le char du Comice, jeudi 03 septembre prochain.
- **Madame Angélique BEAUDOIN** fait tout d'abord un point sur le C.C.A.S. : elle informe qu'un conseil d'administration de l'A.D.A.P.A. se tiendra le lundi 14 septembre, à 18h30, à Lorris et propose de relayer les questions éventuelles de l'assemblée pour cette occasion.
Elle porte également à la connaissance de l'assemblée, l'état civil enregistré depuis la dernière séance de conseil municipal du 03/08/26 : 1 naissance et 1 décès.
Madame Angélique BEAUDOIN fait ensuite état d'un incident ayant affecté le réseau d'eau potable : des travaux de renforcement d'électricité réalisés route de Rougemont ont entraîné, à proximité, une rupture de canalisation d'eau potable sur la commune de Chailly-en-Gâtinais, privant partiellement les administrés du secteur d'alimentation en eau. Madame Angélique BEAUDOIN remercie le technicien de la Sté VEOLIA qui est intervenu ce jour-là pour effectuer la réparation avec diligence sur la commune de Chailly-en-Gâtinais. Cet incident soulève deux questions qu'elle souhaite soumettre au Syndicat des Eaux de Lorris (S.I.A.E.P. de Lorris) par l'intermédiaire de ses délégués communaux :
1 – Existe-t-il une cartographie de canalisations d'eau potable, notamment au niveau des jonctions entre deux communes (dans le cas évoqué ici, personne ne connaissait l'existence de cette canalisation) ?
2 – Quelles sont les fréquences des tests effectués sur les vannes d'ouverture et de fermeture car dans le cas présent, la vanne de fermeture actionnée n'a fermé que partiellement la canalisation, entraînant une perte d'eau potable ?

• **PUBLIC** : Néant.

Fin de séance : 23h00

Le Secrétaire de séance	Le Maire
	
Jérôme RAFFARD	Guy MEZARD